PROVINCE DU HAINAUT

Commune de Les Bons Villers

Opération de Développement Rural

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL

PARTIE C - LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ

RAPPORT FINAL

OCTOBRE 2019

DR(EA)²M

DEVELOPPEMENT RECHERCHE ENVIRONNEMENT ENERGIE ARCHITECTURE AMENAGEMENT MOBILITE

Atelier d'architecture DR(EA)²M
Place Communale, 28
6230 Pont-à-Celles

Table des matières

Introduction 4
1. Mobilité 5
1.1. Synthèse de la caractérisation socio-économique 5
1.2. Compléments apportés par la consultation de la population 5
1.3. AFOM : diagnostic & consultation 6
1.4. Enjeux 6
2. Économie locale, Agriculture 7
2.1. Synthèse de la caractérisation socio-économique 7
2.2. Compléments apportés par la consultation de la population 7
2.3. AFOM : diagnostic & consultation 7
2.4. Enjeux 8
3. Urbanisme – Environnement – Cadre de vie 10
3.1. Synthèse de la caractérisation socio-économique 10
3.2. Compléments apportés par la consultation de la population 10
3.3. AFOM : diagnostic & consultation 10
3.4. Enjeux 11
4. Patrimoine – Tourisme – Culture – Sport – Vie Associative 12
4.1. Synthèse de la caractérisation socio-économique 12
4.2. Compléments apportés par la consultation de la population 12
4.3. AFOM : diagnostic & consultation 12
4.4. Enjeux 13
5. Démographie *(Enfance, Jeunesse, Ainés)* – Logement – Services 14
5.1. Synthèse de la caractérisation socio-économique 14
5.2. Compléments apportés par la consultation de la population 14
5.3. AFOM : diagnostic & consultation 15
5.4. Enjeux 16
6. Gestion Communale – Communication – Participation 18
6.1. Synthèse de la caractérisation socio-économique 18
6.2. Compléments apportés par la consultation de la population 18
6.3. AFOM : diagnostic & consultation 18
6.4. Enjeux 19
7. Energie 20
7.1. Synthèse de la caractérisation socio-économique 20
7.2. Compléments apportés par la consultation de la population 20
7.3. AFOM : diagnostic & consultation 20
7.4. Enjeux 21
8. Vision synthétique à horizon de 10 ans (2030) 23
Lexique 24

INTRODUCTION

Le présent rapport vise à identifier les atouts et faiblesses de l'entité et à prendre en compte les préoccupations des habitants afin d'élaborer un diagnostic partagé de l'entité. Ce diagnostic se base sur l'analyse de la situation socio-économique du territoire et les résultats de la participation de la population à travers les rencontres des différentes personnes ressources, la consultation villageoise et les publics cibles (associations, aînés, agriculteurs, personnel communal).

Cette étape permet d'identifier des enjeux qui serviront à définir les défis, objectifs et projets qui permettront la mise en place d'une **Stratégie de Développement Rural**.

Le diagnostic partagé a été amendé et validé par la CLDR.

1. MOBILITÉ

Cet enjeu fera l'objet d'une réflexion particulière lors de l'élaboration du futur PCM.

1.1. Synthèse de la caractérisation socio-économique

La commune est bien desservie au niveau routier. Entourée de deux axes de transport autoroutier majeurs (E42 à l'ouest et A54 au sud), elle est également traversée par plusieurs voiries régionales, et notamment la N5, axe majeur reliant Bruxelles à Charleroi, et la N567 reliant Mellet à Fleurus. Il n'y a pas de gare sur le territoire, mais les gares de Luttre, Fleurus et Nivelles se trouvent sur les communes voisines. Elle bénéficie également des services du TEC : six lignes desservent le territoire dont trois avec une bonne fréquence, auquel il faut ajouter le Bonvibus. L'aéroport de Bruxelles-Sud Charleroi se trouve à 5km de Wayaux, le village le plus au sud de la commune.

Quelques initiatives en faveur de la mobilité des personnes ont été prises à Les Bons Villers. Déjà évoqué, le Bonvibus relie les villages et permet de se rendre aux marchés hebdomadaires (Fleurus, Pont-à-Celles) ou encore au centre commercial « City Nord » de Gosselies. Le taxi social du CPAS permet aux personnes âgées de se rendre à des rendez-vous médicaux et autres. En revanche, la commune ne dispose pas de PCM, mais le SDC encourage la commune à se doter d'un tel plan et il est prévu au budget 2017.

Concernant les modes doux, dans le cadre de la création d'un réseau de liaisons inter-villages pour usagers lents (fiche projet du précédent PCDR), des aménagements cyclables ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. Toutefois, ces aménagements ne permettent pas de créer un réseau suffisamment efficace, notamment par manque de continuité entre les aménagements à l'intérieur des villages et le manque de lisibilité. De fait, le réseau a plus une fonction de loisirs qu'une fonction utilitaire.

En matière de sécurité routière, la situation sur les routes régionales est satisfaisante au vu de l'indice d'insécurité (cartographie des zones à risque entre 2010 et 2014). Notons qu'avec l'ouverture du contournement de la N5 en 2005, le trafic ne passe plus dans le village de Frasnes-lez-Gosselies. On observe toutefois un sentiment d'insécurité au niveau de la traversée du village de Mellet par la N567. Par ailleurs, la construction du contournement pose la question du réaménagement et de l'appropriation de la N5 par les habitants qui avait déjà été identifié comme un enjeu lors du dernier PCDR mais qui reste en suspens.

1.2. Compléments apportés par la consultation de la population

Les habitants sont satisfaits du réseau routier, des voies rapides et des chemins de remembrement qui relient les différents villages. Toutefois, ils se plaignent de l'étroitesse et de l'utilisation abusive par les véhicules privés des chemins de remembrement. Ils apprécient également l'accès TEC (Charleroi-Bruxelles et Nivelles-Fleurus) mais la desserte intérieure, la liaison avec la gare de Luttre et l'efficacité de certaines lignes posent des problèmes. Le Bonvibus est perçu comme un atout pour les personnes âgées, mais reste sous-utilisé et les citoyens disent ne pas bien connaître les arrêts et horaires. Enfin, les efforts pour réduire la vitesse (ralentisseurs et signalisation), les sentiers existants et les aménagements de place sont également vus comme des atouts.

Les habitants ont apprécié la création de voies lentes inter-villages, mais trouvent les aménagements et la sécurité insuffisants (manque de trottoirs, pistes cyclables non séparées de la route et mal connectées entre elles, balisage et entretien des sentiers, etc.). De plus, la distance entre les villages a tendance à accroître l'utilisation de la voiture au détriment de la mobilité douce. Malgré les efforts relevés par les habitants pour réduire la vitesse, certains se plaignent encore de la vitesse excessive, de l'insécurité routière (abords des écoles, traversée de Mellet) ou encore du stationnement (insuffisant, gênant pour la circulation).

1.3. AFOM : diagnostic & consultation

Atouts	Faiblesses
▪ Réseau de voirie bien développé, bonne connexion aux pôles (voies rapides) ▪ Alternatives existantes : taxi social du CPAS (fonctionne bien avec un réseau de bénévoles), Bonvibus (surtout pour les personnes âgées) ▪ Dispositifs ralentisseurs et de signalisation de la vitesse ▪ Voiries de remembrement qui relient les différents villages ▪ Quelques aménagements voies lentes entre villages ▪ Bonne desserte en TEC (Charleroi-Bruxelles, Nivelles-Fleurus) ▪ Sentiers existants	▪ Distance entre les villages, déplacement sans voiture compliqué, circulation parasite matin et soir ▪ Stationnement problématique ou manquant par endroit ▪ Vitesse excessive, insécurité (notamment durant les réunions des mouvements de jeunesse) ▪ Manque de connexion entre pistes cyclables, séparation de la route, manque de trottoirs, pas d'entretiens des sentiers… ▪ Mauvaise desserte intérieure du réseau TEC, pas de liaison avec la gare de Luttre, peu de passage en soirée et weekend, faiblesse de certaines lignes ▪ Sous-utilisation du bonvibus, méconnaissance des arrêts et des horaires, correspondance avec les autres lignes faible ▪ Accès PMR aux bâtiments publics ▪ La N567 scinde le village de Mellet et apporte de l'insécurité ▪ Congestion des villages aux heures d'entrée/sortie des écoles ▪ Mauvais état de certaines routes (trous, vibrations dues aux pavés)
Opportunités	**Menaces**
▪ Proximité autoroutes structurantes ▪ PCM au budget 2017 ▪ GAL du Pays des 4 Bras – fiche intermobilité ▪ Développement de la mobilité électrique et au gaz naturel compressé	▪ Le tout à la voiture ▪ Augmentation de la circulation de transit des camions suite à l'installation des portiques de comptage kilométrique sur les autoroutes ▪ Utilisation excessive et non adaptée des chemins de remembrement

1.4. Enjeux

- Quelle mobilité à l'échelle du territoire ? Définir les besoins, réorganiser la mobilité de manière cohérente, mettre en place une stratégie d'actions.
- Améliorer les liaisons inter-villages (pallier la distance entre les villages) et intra-village, notamment par la valorisation de l'existant et le développement du réseau lent (mobilité douce fonctionnelle qui mette en valeur le patrimoine)
- Sécuriser les usagers et éduquer à une bonne conduite (priorité aux usagers faibles, à proximité des écoles, zones où les mouvements de jeunesse ont des activités, problème des chemins de remembrement)
- Quelle place donner à la voiture ? Quelles alternatives ? (Forte utilisation, problème de stationnement, nuisances, vitesse, insécurité)
- Transition énergétique, disparition des moteurs diesel et développement de l'électrique. Penser au développement d'un réseau de bornes électriques ?
- Repenser la desserte en transport en commun (liaisons, Bonvibus, gare de Luttre)
- Desserte des écoles (congestion, transport scolaire, stationnement, venir à vélo)

2. ÉCONOMIE LOCALE, AGRICULTURE

2.1. Synthèse de la caractérisation socio-économique

Situé à la frontière du Brabant Wallon, et à proximité de pôles importants (emplois, commerces, services) le profil socio-économique de la commune tend à se rapprocher de celui des communes brabançonnes dont le niveau de revenu est plus élevé. Cette situation lui permet de garder un taux de chômage globalement inférieur aux communes limitrophes et à la Région wallonne. En effet, sur le territoire, malgré la présence de deux zones économiques (ZAEI et ZAEM) à Frasnes-lez-Gosselies, il existe peu d'entreprises importantes sur l'entité. Ainsi, la majorité des bonsvillersois travaillent en dehors de la commune.

Avec plus de 80% de son territoire dédié à l'agriculture, le secteur primaire a toujours façonné et continue de marquer fortement le paysage de la commune. Ce secteur emploie une part non négligeable d'indépendants comparé aux communes limitrophes. Toutefois, c'est le secteur tertiaire qui emploie la majorité de la population.

L'activité principale du secteur tertiaire est le commerce, viennent ensuite la santé et l'action sociale, l'enseignement et les activités spécialisées (juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyse technique). De même que la majorité des indépendants exercent d'abord des professions libérales ou de commerçants.

De fait, la commune est assez bien pourvue en petits commerces. L'essentiel de l'activité commerciale de l'entité se concentre au niveau de Frasnes-lez-Gosselies qui accueille notamment une grande surface. Il existe plusieurs producteurs locaux, et notamment des agriculteurs qui proposent des produits locaux en vente directe du producteur au consommateur (légumes, produits laitiers, œufs, etc.).

Le maintien, la valorisation de l'agriculture et la diversification des activités autour de l'agriculture (magasins à la ferme, circuits-courts, tourisme à la ferme) est nécessaire si le territoire veut dynamiser son économie tout en respectant l'identité du territoire et de ce que qui fait aujourd'hui son attrait. Le GAL du Pays des 4 Bras dans lequel la commune est engagée avec Genappe et Villers-la-Ville est une opportunité pour aller dans ce sens.

2.2. Compléments apportés par la consultation de la population

Les habitants de la commune rejoignent le constat posé en matière d'économie locale.

D'après les habitants, la localisation du territoire à proximité d'axes routiers et de l'aéroport, le niveau de revenu relativement élevé, le faible taux de chômage et les commerces de proximité sont des atouts pour l'économie locale. Au niveau de l'agriculture, les chemins de remembrement, les produits du terroir et le développement des circuits courts contribuent également au développement du secteur économique.

Néanmoins, les habitants ont relevé plusieurs faiblesses : le peu d'emplois locaux, la faible création d'emplois par les entreprises du zoning industriel, l'économie locale insuffisamment développée, les difficultés rencontrées pour le démarrage d'activité ou de circuits courts, le manque de commerces de proximité, de restaurants et de cafés dans certains villages, l'agriculture intensive, l'absence d'exploitation agricole biologique et le peu de diversification agricole.

2.3. AFOM : diagnostic & consultation

Atouts	Faiblesses
▪ Niveau de revenu élevé notamment avec l'arrivée de nouveaux habitants du Brabant Wallon (source financière pour la commune) ▪ Peu de chômage, structure d'aide à l'insertion professionnelle (Asbl Cellule Solidarité Emploi et Centre Pilote) ▪ Zoning industriel bien localisé et sans industries	▪ Commune trop riche pour pouvoir bénéficier de fonds pour l'insertion professionnelle ▪ Peu de rayonnement de l'Agence Locale pour l'Emploi ▪ Image négative de la Cellule Solidarité Emploi (CSE) auprès des habitants

polluantes ▪ Présence d'un atelier rural communal de plus de 1000m² sur le site agricoeur ▪ Fermes familiales dynamiques (avec repreneurs) ▪ Producteurs locaux, circuits-courts, magasins à la ferme, marchés de Frasnes et Mellet ▪ Commerces de proximité variés ▪ Développement du secteur HORECA ▪ Activités indépendantes et paramédicales ▪ Remembrement agricole facilite l'accès à l'exploitation des terres ▪ AD Delhaize, acteur du développement local (collaboration avec producteurs locaux, sponsoring d'activités)	▪ Agriculture intensive, peu diversifiée, peu de bio ▪ Peu d'emplois locaux, peu d'entreprises créatrices d'emploi, économie locale peu développée, malgré le zoning de Frasnes ▪ Manque de moyens (équipements, financiers) pour le démarrage d'activités économiques, pour lancer des circuits-courts ▪ Même niche de transformation de produits laitiers pour plusieurs producteurs = concurrence ▪ Manque de commerces de proximité dans certains villages (Villers-Perwin, Wayaux, Rèves) ▪ Peu d'HORECA, pas de pompe à essence, pas de nettoyage à sec
Opportunités	**Menaces**
▪ Proximité aux accès routiers, aéroport, pôles d'emplois (Bruxelles, Gosselies, Nivelles, LLN) ▪ Redéveloppement de la N5, une opportunité pour redynamiser l'activité commerciale ▪ Création d'emplois : projet privé de maison de repos (40 emplois), extension AD Delhaize ▪ 22 ha de terres agricoles de Rèves propriété de la DAFOR (Région Wallonne) ▪ Plan CATCH, suite à la fermeture de l'usine Caterpillar de Gosselies, une nouvelle opportunité pour la création d'emplois ▪ GAL du Pays des 4 Bras ▪ Acquisition d'une camionnette permettant de faire du maraichage ambulant (dans le cadre du GAL du Pays des 4 Bras) ▪ Ceinture alimentaire Métropole Charleroi	▪ Economie principalement résidentielle, risque de devenir une « cité dortoir » ? ▪ Satellisation commerciale ▪ Expansion des zonings industriels de Gosselies et Nivelles sur les terres agricoles ▪ Installation d'une deuxième grande surface entraînerait une guerre des prix qui pourrait tuer les petits commerces ▪ Absence de rotation dans l'occupation de l'atelier rural

2.4. Enjeux

- Développer l'économie et l'emploi local : synergies entre acteurs économiques (indépendants, agriculteurs, entreprises), structures pour les indépendants/producteurs locaux, exploiter potentiel du zoning, encourager les métiers de production, modes d'économie alternatifs (SEL)
- Maintenir et développer les petits commerces et services afin de favoriser un maillage socio-économique du territoire (aménagement N5 et centre de village)
- Diversification, maintien, valorisation des activités agricoles (bio, circuits-courts, hébergement/restauration, production d'énergie, promotion des produits du terroir, partenariats/synergies)
- Intégrer les agriculteurs dans le processus de développement de la commune (assurer une concertation, tenir compte de leurs difficultés)
- Positionnement de la commune dans des projets économiques plus large (GAL du Pays des 4 Bras, Ceinture alimentaire de Charleroi, plan CATCH)

3. URBANISME – ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

3.1. Synthèse de la caractérisation socio-économique

Situé sur le plateau limoneux brabançon au relief peu marqué, Les Bons Villers s'est affirmé comme un territoire agricole dont le paysage est caractérisé par de larges étendues faiblement ondulées et un habitat traditionnellement groupé mais qui a tendance à s'étaler le long des axes routiers notamment. Bien desservi par le réseau routier (N5, E42 et A54) et malgré l'absence de gare, le territoire est attractif pour le cadre de vie agréable qu'il offre aux habitants. La majorité du territoire est dédié à l'agriculture (plus de 80%) et il y a de fait peu de sites naturels bénéficiant d'un statut de protection.

Le territoire présente un maillage écologique pauvre qui se limite essentiellement au réseau hydrique, au 12 ha de la zone Natura 2000, et au réseau bocager avec quelques arbres et haies remarquables. De plus, l'agriculture intensive pose des problèmes de pollution, notamment des cours d'eau. Cependant des actions sont menées en faveur de l'environnement (« Fauchage tardif », « Plan MAYA », « Contrat de Rivière », « Semaine de l'arbre ») et la commune a approuvé son Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) en 2006. Les bénévoles du PCDN et le Comité de Défense de l'Environnement de la Région Melletoise (CoDERM) sont également des associations actives en matière d'environnement sur la commune.

En outre, la commune s'appuie sur différents outils normatifs pour gérer son territoire dont son Schéma de Développement Communal (SDC). A travers le SDC, la commune a dégagé des enjeux pour le développement communal et a structuré son territoire de manière « bipolaire » autour des pôles de Frasnes-lez-Gosselies et Mellet. Les autres villages sont plus centrés sur les activités résidentielle et agricole. Toutefois Rèves possède des caractéristiques fonctionnelles qui en font un village singulier. Cette structure spatiale a été déclinée en plusieurs objectifs et mesures d'aménagement.

3.2. Compléments apportés par la consultation de la population

Globalement, les habitants sont satisfaits de leur cadre de vie. Ils s'accordent en effet sur le caractère rural de l'entité, le calme, l'environnement vert, l'importance des zones non bâties. Ils apprécient d'autant plus ce cadre que la commune est située à proximité de grands pôles (emplois, commerces, services), d'axes routiers et de l'aéroport.

Plusieurs faiblesses sont cependant mentionnées : le trafic routier, les inondations et ruissellement, le peu d'harmonie urbanistique, le grignotage de l'espace rural, le nombre trop important d'immeubles à appartements, le manque de civisme et le non-respect du code de la route, le manque d'entretien des plantations et du Tintia, le manque de propreté et la présence de détritus dans certaines rues, l'agriculture intensive, l'usage d'herbicides, etc.

3.3. AFOM : diagnostic & consultation

Atouts	Faiblesses
▪ Situation « brabant hennuyer », proximité aux pôles (commerces, services, emplois), axes routiers et aéroport ▪ Ligne de conduite urbanistique de la Commune (SDC) et réaménagement des places ▪ Bassins d'orages écologiques en projet pour lutter contre les inondations ▪ Cadre de vie agréable (territoire agricole, authenticité des hameaux, convivialité) ▪ Plantations et aménagement : routes arborées, vergers hautes tiges, réserve naturelle entre Frasnes et Rèves, jardins	▪ Eclatement des villages, grignotage de l'espace rural ▪ Peu d'harmonie urbanistique, manque de respect de la typologie et du caractère urbanistique rural, évolution trop résidentielle ▪ Monotonie paysagère, faible biodiversité ▪ Phénomènes d'inondation récurrents ▪ Mauvais état des routes et égouttage sous-dimensionné ▪ Nuisances : bruit des avions, trafic routier et poids lourds, proximité autoroute (Wayaux), ULM à Sart-à-Rèves

biodiversité, sentiers didactiques, etc. ▪ Nouveau règlement communal d'amélioration du maillage écologique et de la biodiversité ▪ Aménagement des cours d'eau (biotope) ▪ Opération Clic-4-WaPP (propreté publique) ▪ Actions du groupe PCDN, CODERM, CCATM et éco-conseillère	▪ Manque de civisme (automobilistes et chasseurs) ▪ Pas de place de village à Rèves, entrées de village non aménagées ▪ Trottoirs inexistants ou en mauvais état ▪ Problème de fauche et de visibilité aux carrefours ▪ Abattage d'arbres sans replantation, manque d'entretien des plantations, espace biodiversité de Rèves à l'abandon ▪ Problème de propreté et de pollution des cours d'eau (déchets dans le Tintia) ▪ Pratiques culturales ne tenant pas compte de l'habitat et des risques d'inondation
Opportunités	**Menaces**
▪ Le CoDT et les outils pour une urbanisation respectueuse du DD ▪ SAR de fait ▪ Projet Be WaPP pour avoir des ambassadeurs de propreté ▪ Plan CATCH de Carterpillar (ZAE disponible et donc pas d'extension aéropôle sur LBV) ▪ Proximité avec des communes de même typologie rurale (Genappe, Villers-la-Ville)	▪ Risque d'extension de la zone aéropôle de Gosselies et d'augmentation du trafic aérien ▪ Menace d'agrandissement des zonings d'activité économique sur l'espace rural ▪ Agriculture intensive, pulvérisations agricoles → risques sanitaires pour la population, perte de biodiversité

3.4. Enjeux

- Urbanisation et développement de la commune tout en préservant le caractère rural
- Cohabitation des activités agricoles et résidentielles
- Activités agricoles et préservation de l'environnement (pollution)
- Diversité paysagère : mise en valeur des vestiges ruraux (bocage), planter des haies, sensibiliser les agriculteurs, liaisons biodiversité, etc.
- Gestion biodiversité des espaces verts et appropriation par les habitants : intégration de biodiversité, gestion différenciée, revaloriser le concept « Maya », etc.
- Propreté publique (conscientisation, éducation, identification des dépôts sauvage, répression)

4. PATRIMOINE – TOURISME – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE

4.1. Synthèse de la caractérisation socio-économique

On compte sur la commune quatre monuments classés et cinq sites classés, ainsi que quelques fermes et bâtiments religieux remarquables. La commune possède toutefois peu d'attraits touristiques et une offre touristique relativement faible sur le territoire. Le patrimoine naturel se limite d'ailleurs à quelques sites d'intérêt (zone Natura 2000 au nord de la commune, réseaux hydrique et bocager). Il n'y a pas de syndicat d'initiative sur la commune et le territoire accueille peu de manifestations socioculturelles et sportives importantes, à part le festival de musique « La Récré des Décibels » qui bénéficie d'une notoriété plus grande.

Au niveau culturel, la commune possède quelques équipements (musées, bibliothèques, ludothèque) mais n'a pas de centre culturel local. Elle possède en revanche une forte dynamique associative (associations de seniors, de musique, comités des fêtes, mouvements de jeunesse, etc.). Les maisons de village offre également des lieux de rassemblement, il en existe trois sur l'entité (Rèves, Mellet, Wayaux) et deux sont en cours de réalisation pour les villages de Frasnes-lez-Gosselies et Villers-Perwin.

Enfin, au niveau sportif, une dizaine de sports différents peuvent être pratiqués sur la commune et on dénombre une quinzaine de clubs sportifs. Des promenades pédestres et des liaisons cyclables inter-villages ont été aménagées et la commune possède un complexe sportif, un terrain de foot, quatre manèges, un karting et un golf.

4.2. Compléments apportés par la consultation de la population

Les habitants apprécient le patrimoine paysager et bâti qui caractérise leur commune. Ils soulignent également le nombre important d'activités culturelles, de clubs sportifs et apprécient les infrastructures sportives et culturelles.

En revanche, il manque pour eux un centre culturel, une piscine, des évènements de plus grande importance. Il manque également de coordination entre les associations, et le complexe sportif arrive à saturation. De plus, la fin du pays de Geminiacum entraine des inquiétudes par rapport aux aides octroyées à la culture et les habitats attendent beaucoup du GAL du Pays des 4 Bras.

Les habitants attestent du nombre important d'associations actives et la dynamique créée par les comités des fêtes dans la commune de Les Bons Villers. Ils regrettent toutefois que les jeunes ne prennent pas la relève des aînés, le manque de synergie entre les activités, de participation mais également le manque de salles des fêtes et de soutien logistique pour les manifestations. Aussi certains regrettent l'absence de festivités à Wayaux.

4.3. AFOM : diagnostic & consultation

Atouts	Faiblesses
▪ Patrimoine communal (monuments classés, châteaux de Dobbeler et Villers-Perwin, bocage...) ▪ Une bonne occupation des gîtes et un travail en réseau avec Pont-à-Celles ▪ Vie associative riche (activités, ducasses…) ▪ Offre culturelle et sportive diversifiée ▪ Potentiel local (artisans, artistes, associations) ▪ Bulletin GAL (calendrier activités culturelles) ▪ Développement du complexe sportif :	▪ Peu d'éléments patrimoniaux, qui ne sont pas assez connus et mis en valeur ▪ Eglise de Frasnes qui nécessite de gros travaux ▪ Pas d'attraits touristiques, ni de syndicat d'initiative ▪ Manque d'évènements (culturel ou sportif) d'importance pour faire connaître le territoire ▪ Pas de centre culturel, pas de coordination entre les activités et associations ▪ Manque de grandes salles de capacité et de lieux qui rassemblent (maisons de villages sous-utilisée)

nombreuses activités déjà et nouveaux terrains de foot, liaison avec château de Dobbeleer) ▪ Présence du karting ▪ Promenades pédestres, voies vertes	▪ Pas de dynamique (activités) à Wayaux ▪ Diminution de participation active des jeunes aux activités, comités ; pas de dynamique jeunesse ▪ Incongruité des vies dans les cités et le reste des villages (bagarres) ▪ Manque de soutien logistique, de subsides pour les manifestations et activités ▪ Saturation du complexe sportif, moins d'adhérents aux clubs, sentiers non fléchés, pas de piscine ▪ Musée de Mellet non utilisé par les écoles ▪ Manque d'écoles de musique ▪ Golf de Pierpont (Frasnes-lez-Gosselies) non investi dans la dynamique locale
Opportunités	**Menaces**
▪ Site agricoeur pour les activités culturelles ▪ GAL du Pays 4 Bras : développement culturel ▪ Coopération avec le centre culturel de Genappe ▪ Rénovation de l'église de Frasnes en un lieu de rencontre ou pour faire des activités ▪ Collaboration avec association des aînés de Charleroi (service communal).	▪ Fin du Pays de Geminiacum, transition avec GAL du Pays des 4 Bras, période de creux, quelles aides financières ?

4.4. Enjeux

- Pérenniser le patrimoine bâti communal :
  - Valoriser les monuments classés et le petit patrimoine
  - Assurer un avenir et une reconversion partielle des églises (église de Frasnes-lez-Gosselies et de Villers-Perwin)
- Assurer la transition entre le Pays de Geminiacum et le GAL du Pays des 4 Bras (subventions, lien avec le centre culturel, nouvelles opportunités)
- Coordination entre associations, synergie des activités
- Dynamiser le potentiel culturel local et poursuivre le développement du pôle sportif
- Développer des activités/une dynamique à Wayaux (à travers la réappropriation de la maison de village, développer l'action citoyenne)
- Créer une dynamique, un lien entre les lieux clés de Frasnes-lez-Gosselies (Château De Dobbeleer, complexe sportif, Agricoeur, centre administratif et église)

5. DÉMOGRAPHIE *(ENFANCE, JEUNESSE, AINÉS)* – LOGEMENT – SERVICES

5.1. Synthèse de la caractérisation socio-économique

La commune de Les Bons Villers compte 9.367 habitants (au 1er janvier 2016) pour 42,55 km². Sa densité (220 hab./km²) est proche de la moyenne wallonne (214 hab./km²). Près des deux tiers de la population habitent les villages de Frasnes-lez-Gosselies et Mellet.

La croissance démographique (±10%) sur les dix dernières années prouve l'attractivité du territoire notamment au regard des communes hennuyères adjacentes qui présentent une croissance plus faible, voire une décroissance (Charleroi). En effet, cette croissance s'explique essentiellement par l'arrivée de nouveaux habitants. Le cadre naturel et paysager, l'accessibilité du territoire et le coût de l'immobilier sensiblement inférieur aux communes brabançonnes adjacentes, attirent un bon nombre de personnes, essentiellement de petits ménages et une population ayant une moyenne d'âge plus élevée. La population de Les Bons Villers s'inscrit dans un processus de vieillissement. Notons que l'attraction de la commune participe à la hausse des prix de l'immobilier qui, bien qu'inférieurs aux communes voisines, ont doublé sur les 20 dernières années. Cette dynamique tend à exercer une pression foncière sur les terres agricoles.

La commune compte également 250 logements publics sur son territoire, essentiellement répartis entre Mellet et Frasnes-lez-Gosselies et permettant de loger 5% des ménages. A travers son programme communal d'action en matière de logement, elle a défini quatre principes d'action : faciliter l'accès à la propriété notamment aux jeunes et aux locataires de logement sociaux, garantir le droit à un logement décent en rénovant et en adaptant la taille des logements, promouvoir le guichet « logement » afin de mieux gérer les problématiques du logement sur le territoire, et créer du logement intergénérationnel pour favoriser la mixité.

Les Bons Villers offre un éventail de services pour tous les âges : écoles (maternelles et primaires), un établissement secondaire à Rèves, différents lieux de consultation de l'ONE, des structures d'accueil extra-scolaire et à la petite enfance, la maison des jeunes à Mellet, un service jeunesse et troisième âge, plusieurs maisons de repos et résidences-services, des activités pour les seniors, etc. Toutefois, l'offre d'activités et les structures pour les jeunes restent limitées.

Enfin, on trouve différents services sociaux sur le territoire (service de cohésion sociale, CPAS, ALE, Cellule Solidarité Emploi, Centre Pilote). Malgré la présence de praticiens (généraliste et spécialisé), la commune manque de médecins mais essaye de pallier le problème notamment par la création d'une maison médicale (projet ASI).

5.2. Compléments apportés par la consultation de la population

Les habitants sont satisfaits des actions menées par la commune en termes de logement (accès aux jeunes, logements sociaux, etc.) et apprécient la facilité d'accès et la qualité d'enseignement des écoles, l'offre croissante d'accueil à la petite enfance, les mouvements de jeunesses et la maison des jeunes, ainsi que l'offre en matière de structures d'accueil et d'activités pour les seniors. Ils ressentent également une bonne entente et apprécient les différents services (Bonvibus, taxi social, magasin social, points poste) ainsi que le projet d'ASI.

En revanche, ils ont remarqué plusieurs faiblesses et notamment : la difficulté d'intégration des nouveaux habitants, le manque d'activités qui rassemblent, l'inexistence d'un service d'échange local, des conflits de voisinage, de médecins, de commerces ambulants, la saturation des écoles, le manque de places pour l'accueil à la petite enfance, le manque d'espaces-jeux, de lieux et d'activités pour les jeunes, la faible utilisation de la maison des jeunes, le prix des maisons de repos et résidences services, le manque d'intergénérationnel, un sentiment d'insécurité chez les aînés, et la peur de devenir une cité dortoir.

5.3. AFOM : diagnostic & consultation

Atouts	Faiblesses
▪ Densité faible ▪ Nouveaux arrivants (territoire attractif) ▪ Zones de densification prévues au SDC ▪ ZACC de Rèves et de Frasnes ▪ Action communale en matière de logement (accès au logement pour les jeunes au SOL La Chapelle, taxes logements inoccupés, primes rénovation) ▪ Offre diversifiée et croissante en logements publics, peu de logements insalubres ▪ Possibilité de plus-values immobilières (3ème commune la plus chère du Hainaut) ▪ Services à la population : écoles, points de consultation ONE, accueil à la petite enfance, service jeunesse, service de cohésion sociale, insertion professionnelle, mobilité… ▪ Services d'aide à domicile, aides ménagères de la Cellule Solidarité Emploi ▪ Mouvements de jeunesse actifs (Rèves, Villers-Perwin, Mellet) ▪ Maison des jeunes à Mellet ▪ Offre en matière de maisons de repos (MR) et résidences services (RS) ▪ Activités extrascolaires et stages pour les plus jeunes ▪ Activités des 3 x 20, activités multiples pour les aînés (noces d'or…) ▪ Bon esprit de village, cohésion sociale, entraide entre comités des fêtes ▪ Lieux de rencontre et rassemblement : ducasses, complexe sport, AD Delhaize ▪ Antenne de l'hôpital de Gosselies à Rèves pour prise de sang et pédiatrie	▪ Vieillissement de la population ▪ Difficulté d'intégration des nouveaux habitants ▪ Difficulté à cerner les attentes des jeunes ▪ Prix de l'immobilier trop élevés (pour les jeunes en particulier) ▪ Manque de logements kangourous, sociaux et pour les personnes âgées ▪ Logement insalubre (rue d'Odoumont) ▪ Entretien des cités (Mellet et Champ du Roux) ▪ Conflit de voisinage (jeunes à Villers, cités) ▪ Esprit de clocher persiste, clivage ente villages ▪ Manque de contrôle et de sanction pour les incivilités ▪ Pas de dynamique jeunesse à Frasnes, Wayaux et manque de moyens pour la jeunesse ▪ Manque d'activités et de lieux fédérateurs à Wayaux ▪ Saturation des écoles ▪ Collège de Rèves en rupture par rapport à la dynamique et l'échelle villageoise ▪ Manque de places pour l'accueil à la petite enfance, pas de halte-garderie ▪ Manque d'espaces-jeux dans les villages ▪ Manque d'activités extrascolaires mercredi (Rèves) et pour les plus de 13 ans ▪ Manque de lieux de rencontre pour les jeunes parents ▪ Faiblesse d'utilisation de la maison des jeunes (place du Terminus à Mellet) ▪ Manque de lieux de rencontre à Frasnes ▪ MR et RS pas toujours accessible à toutes les bourses ▪ Intégration des PMR (aménagement, accompagnement) ▪ Pas de système d'échange local (SEL) ▪ Manque de commerces ambulants pour les personnes sans moyens de transport ▪ Manque de médecins, d'un centre médical ▪ Guide de bonne entente rurale n'est plus utilisé ▪ Sentiment d'insécurité chez les aînés ▪ Peu d'intergénérationnel

Opportunités	Menaces
▪ Demande en hausse pour petits logements (1 à 2 chambres) ▪ Développement et agrandissement des maisons de repos et des résidences services privées dans l'entité (projets à côté du Delhaize, à Villers-Perwin, en face du Champ du Roux) ▪ Implication des mouvements de jeunesse dans la future maison de village à Villers-Perwin ▪ Projet d'Association de Santé Intégrée (ASI) porté par médecins	▪ Risque suppression de la poste pour Les Bons Villers ? ▪ Risque de devenir une cité dortoir ▪ Survie de l'école de Wayaux ? (Population vieillissante) ▪ Déménagement de la MCAE de Wayaux

5.4. Enjeux

- Défi du vieillissement (adaptation logements, services, commerces, épicerie ambulante, développer un « réseau de veille » pour ceux qui restent à domicile)
- Continuer d'attirer de jeunes actifs (territoire dynamique)
- Développer l'intergénérationnel (logements, structures, activités, évènement fédérateur)
- Renforcer la cohésion sociale : inter-village, intra-village, intergénérationnelle, proposer des activités pour de jeunes mamans isolées…
- Intégration des nouveaux arrivants dans le cadre rural (participation à la vie locale)
- Développer une dynamique jeunesse en lien avec le service jeunesse notamment (activités, lieux, etc.)
- Sécuriser les endroits très fréquentés par les mouvements de jeunesse

6. GESTION COMMUNALE – COMMUNICATION – PARTICIPATION

6.1. Synthèse de la caractérisation socio-économique

La commune de Les Bons Villers a défini, au travers de son projet de PST (programme stratégique transversal), neuf objectifs pour sa politique communale. L'administration communale est structurée autour de quinze services communaux et les services ont été réformés avec de nouvelles amplitudes horaires afin de faciliter l'accès des citoyens aux services.

Elle dispose d'un service communication qui se charge de la communication externe de la commune et notamment de diffuser l'information à travers divers canaux : le site internet communal (www.les-bons-villers.be), le bulletin communal. La commune dispose également d'écrans d'information dans les bâtiments de l'administration communale à Frasnes-lez-Gosselies et Mellet. Enfin, une valve d'affichage est présente dans chacun des cinq villages pour la parution des différents actes administratifs.

Avec un taux de couverture allant de 84% à 88% pour une vitesse de 100Mbps, la qualité de l'accès aux services internet est améliorable sur l'entité. Néanmoins, la commune a mis en place un programme public d'accès, d'initiation et d'accompagnement aux Technologies de l'Information et de la Communication, dénommé « Espaces Publics Numériques » à Mellet.

D'autres instances d'avis permettent également d'informer et d'entendre les citoyens qui peuvent apporter leur motivation et leur expertise : la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), le groupe PCDN, la Commission Communale Consultative des Aînés (CCCA). Il en est de même pour les séances d'informations ou réunions plus ciblées, enquêtes publiques et concertations qui sont organisées lors de la mise en œuvre de plans et projets.

6.2. Compléments apportés par la consultation de la population

Lors de la consultation, les habitants ont souligné la faiblesse des outils de communication, un problème de communication sur la vie locale et le manque d'affichage public. En revanche, ils apprécient les lieux de participation citoyenne qui fonctionnent bien selon eux.

6.3. AFOM : diagnostic & consultation

Atouts	Faiblesses
▪ Services réformés, service population efficace ▪ Horaires d'ouverture de l'administration ▪ Outils de planification et développement (PST, SDC) ▪ Important patrimoine bâti communal ▪ Gestion des déchets (poubelles à puce, dépôts sauvage, opération propreté Clic-4-WaPP) ▪ Gestion communale durable en partenariat avec le CPAS (jardin en permaculture, épicerie sociale, journée de l'énergie) ▪ Régie communale autonome (RCA) ▪ Diversité des outils de	▪ Rentrées financières faibles, concentration des investissements à Frasnes ▪ Outils de planification et développement (agenda 21 local non visible, lenteur de réalisation des projets du PCDR) ▪ Manque de consultation des usagers lors de l'aménagement de voiries ▪ Manque de visibilité de l'accueil d'étrangers ▪ Accès limité au parc à conteneurs ▪ Problème de dépôts sauvages et présence de détritus le long des routes ▪ Gestion bâtiments publics, détérioration par manque d'utilisation et de moyens (église de Frasnes dégradée, maisons de village sous-utilisées, pas de liaison entre les bâtiments de Frasnes, peu de grandes salles) ▪ Manque d'entretien des filets d'eau

communication (site internet, bulletin communal, etc.) ▪ Dispositifs participatifs (CLDR, CCATM, CCCA, groupe PCDN)	▪ Manque de gestion des projets en lien avec la biodiversité ▪ CSE et taxi social peu connus, les Jardins de Wallonie ne sont pas un partenaire performant pour le logement public ▪ Pas d'image avec un projet de territoire (identité territoriale) / attractivité résidentielle uniquement ▪ Communication peu développée (gestion non optimale des différents canaux, manque de clarté et de coordination, pas de communication sur Facebook) ▪ Mauvaise qualité du réseau GSM et Internet à Villers-Perwin et à Rèves ▪ Vétusté du matériel des EPN
Opportunités	**Menaces**
▪ GAL du Pays des 4 Bras	

6.4. Enjeux

- Mener une réflexion sur les bâtiments communaux (fonction, gestion, utilisation, lien)
- Améliorer la communication de la commune (canaux, image, refaire le site internet communal…)
- Accès au TIC (réseau internet, cours, etc.)
- Intercommunalité et projets supra-communaux (GAL)

7. ENERGIE

Cet enjeu fera l'objet d'une réflexion particulière lors de l'élaboration du groupe POLLEC III.

7.1. Synthèse de la caractérisation socio-économique

Les Bons Villers s'est engagé au travers de différents programmes à améliorer ses performances énergétiques (programme d'économie d'énergie des bâtiments publics, programme POLLEC III). Elle a également signé la Convention des Maires au travers de laquelle elle s'engage à réduire de 40 % les émissions de CO_2 de la commune d'ici à 2030.

Les énergies renouvelables sont peu développées sur la commune. Toutefois Les Bons Villers mène diverses actions en matière d'énergie : rénovation énergétique des bâtiments communaux (isolation, chauffage, électricité…), création d'une plateforme citoyenne énergie ou encore le développement d'un réseau de chaleur à bois pour les bâtiments publics à Mellet.

7.2. Compléments apportés par la consultation de la population

Lors de la consultation, les habitants de la commune ont montré un intérêt pour la question énergétique et notamment pour les problématiques de réduction de consommation et de production d'énergie de manière alternative. Ils ont pu apprécier les actions menées par la commune en matière d'énergie et les projets en la matière. Les consultations ont également pointé la présence de plusieurs gros consommateurs à Frasnes avec lesquels une dynamique peut être envisagée.

7.3. AFOM : diagnostic & consultation

Atouts	Faiblesses
▪ Programme communal d'économie d'énergie des bâtiments publics ▪ Commune partenaire avec la province du Hainaut pour le programme POLLEC III (diminution des gaz à effet de serre) ▪ Plan UREBA et collaboration RENOWATT pour la rénovation énergétique des bâtiments publics ▪ Rénovation progressive (isolation énergétique) du bâti ancien ▪ Un réseau de chaleur à bois ou biomasse au centre de Mellet ▪ Actions du CPAS en matière d'énergie ▪ Projet privé pour la création d'une unité de biométhanisation avec des agriculteurs locaux	▪ Energies renouvelables peu développées sur le territoire ▪ Pas de subventions ou primes pour encourager à l'installation de panneaux solaires ou autres ▪ Réseau de distribution de gaz naturel non développé sur toute la commune
Opportunités	**Menaces**
▪ Développer de nouvelles filières en lien avec la transition énergétique	▪ Dépendance aux énergies fossiles pénalisantes par rapport au budget

7.4. Enjeux

- Développement de l'énergie renouvelable (via des partenariats) : biométhanisation, géothermie, éclairage LED, panneaux solaires…
- Soutenir les initiatives privées et accompagner la transition énergétique

8. VISION SYNTHÉTIQUE À HORIZON DE 10 ANS (2030)

Plusieurs constats ont été dressés à l'issue du diagnostic. Ceux-ci ont amené à la formulation d'une vision synthétique sur 10 ans.

Rappel des divers enjeux par thématique

Au vu du peu d'emplois locaux, l'enjeu est d'abord de développer l'économie en s'appuyant sur les acteurs, les ressources et les atouts locaux de la commune. En particulier, il sera question d'innover dans le domaine agricole (diversification, valorisation des activités agricoles) et de favoriser un maillage socio-économique du territoire en maintenant, voire en développant, les commerces et services qui participent au dynamisme de la commune. Il s'agira également de repositionner l'économie locale et le territoire dans des projets économiques plus larges (GAL, ceinture alimentaire de Charleroi, plan CATCH).

La commune de Les Bons Villers s'est engagée à améliorer ses performances énergétiques à travers des plans, programmes et actions (rénovation du bâti, réseau de chaleur, etc.). Pour opérer une transition énergétique efficace, la commune sera amenée à poursuivre ses efforts de réduction de consommation d'énergie, à développer les énergies renouvelables et à soutenir les initiatives privées dans ce domaine.

Le développement du territoire est encadré par des outils de planification et de développement (SDC, PCDR) afin de préserver le caractère rural et l'environnement. Les efforts devront être poursuivis pour préserver et valoriser le cadre de vie en palliant les faiblesses du territoire. Les enjeux sont notamment la valorisation des éléments patrimoniaux, une meilleure gestion du patrimoine foncier et bâti, l'augmentation de la biodiversité, la valorisation des paysages, la gestion des phénomènes d'inondation et la propreté publique.

La cohésion sociale devra être davantage renforcée, par la valorisation et le développement des lieux de rencontre qui contribueront également à renforcer le sentiment d'appartenance communale. La commune devra faire face à deux défis majeurs, ceux du vieillissement et de la jeunesse. Cela signifie répondre à leurs besoins en termes de logements, services, commerces, mais aussi favoriser l'échange entre les différentes tranches de la population à travers le développement d'activités et de lieux intergénérationnels. Enfin, l'enjeu sera de dynamiser le potentiel culturel local et de créer des synergies entre les activités pour faire pleinement vivre la commune.

En termes de mobilité, le premier enjeu repose sur le développement des formes de mobilité alternative afin de rendre le territoire communal moins dépendant à la voiture. Pour cela, la commune devra poursuivre les efforts entrepris pour l'aménagement du réseau lent mais également être attentive et apporter des solutions afin de sécuriser les déplacements des usagers les plus vulnérables.

Enfin, la communication et l'identité communale sont deux enjeux transversaux qu'il faudra veiller à renforcer dans chaque action.

Enjeu général

L'enjeu général est issu de l'analyse des atouts et faiblesses du territoire, identifiés grâce au rapport socio-économique mais également des souhaits et attentes de la population pour l'avenir.

L'enjeu pour la commune, pour les dix années à venir, est de **se positionner comme un territoire rural dans un contexte régional de pression foncière et de développement urbain**.

LEXIQUE

ALE : Agence Locale pour l'Emploi

A21L : Agenda 21 Local

CCATM : Commission Consultative de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité

CCCA : Conseil Consultatif Communal des Aînés

CISP : Centre d'Insertion Socio-Professionnelle

CLDR : Commission Locale de Développement Rural

CODERM : Comité de Défense de l'Environnement de la Région Melletoise

CoDT : Code du Développement Territorial

CPAS : Centre Public d'Action Sociale

CSE : Cellule Solidarité Emploi

DAFOR : Direction de l'Aménagement FOncier Rural

DD : Développement Durable

EPN : Espaces Publics Numériques

GAL : Groupe d'Action Locale

MCAE : Maison Communale d'Accueil de l'Enfance

MiREC : Mission Régionale de l'Emploi de Charleroi

ONE : Office de la Naissance et de l'Enfance

PCDN : Plan Communal de Développement de la Nature

PCDR : Programme Communal de Développement Rural

PCM : Plan Communal de Mobilité

PST : Programme Stratégique Transversal

Plan CATCH (CATalyst 4 Charleroi) : *plan pour la reconversion du site de Caterpillar et la création d'emploi*

PMR : Personne à Mobilité Réduite

POLLEC : POLitique Locale Energie Climat

RCA : Régie Communal Autonome

SDC : Schéma de Développement Communal

SEL : Système d'Echanges Local

SOL : Schéma d'Occupation Local

TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

ZACC : Zone d'Aménagement Communal Concerté